

Résumé

Section A - Introduction et Avertissements

Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables. Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables. Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile sera recherchée dans cet Etat Membre auprès de l'Emetteur ou du Garant (le cas échéant) sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, mais seulement si le contenu du résumé est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou, s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

Nom et les codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (codes ISIN)

EUR "Turbo" certificats sur Contrats à terme sur matière première
Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières ("ISIN") : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Identité et coordonnées de l'émetteur

BNP Paribas Issuance B.V. ("BNPP B.V." ou l'"Emetteur"). L'Emetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48

Identité et coordonnées de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n°0 800 235 000.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus

Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers ("AFM"), Postbus 11723 - 1001 GS Amsterdam, Pays-Bas. www.afm.nl

Date d'approbation du prospectus

Ce Prospectus a été approuvé le 27 juin 2025 par l'AFM, tel que modifié ou complété à tout moment par des suppléments.

Section B - Informations clés sur l'émetteur

Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?

Siège social / forme juridique / IEJ / droit régissant ses activités / pays d'origine

L'Emetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48. La notation de crédit à long terme de BNPP B.V. est : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited) et la notation de crédit à court terme de BNPP B.V. est : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited).

Principales activités

L'Emetteur a pour activité principale d'émettre et/ou d'acquérir des instruments financiers de toute nature et de conclure des contrats à cet effet pour le compte de différentes entités au sein du Groupe BNPP. Les actifs de BNPP B.V. sont constitués des obligations des autres entités du Groupe BNPP. Les Titulaires de titres de BNPP B.V. seront, sous réserve des dispositions de la Garantie pertinente émise par BNPP, exposés à la capacité des entités du Groupe BNPP à exécuter leurs obligations en vertu de ces contrats de couverture et peuvent subir des pertes si ces entités ne respectent pas leur engagement.

Principaux actionnaires

BNP Paribas détient 100% du capital de BNPP B.V.

Identité de ses principaux dirigeants

Administrateurs de BNP Paribas Issuance B.V. : Edwin Herskovic/Cyril Le Merrer/Folkert van Asma/Hugo Peek/Matthew Yandle.

Identité de ses contrôleurs légaux des comptes

Deloitte Accountants B.V. sont les auditeurs de l'Emetteur. Deloitte Accountants B.V. est un cabinet d'audit agréé indépendant aux Pays-Bas. Les auditeurs concernés de Deloitte Accountants B.V. qui ont signé les rapports d'audit indépendant incorporés par référence dans le prospectus de base sont membres de l'Institut royal néerlandais des comptables agréés (Koninklijke Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants).

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

Informations financières clés

Compte de résultat

| | Année | Année-1 |
|-------------------------------|------------|------------|
| En € | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
| Bénéfice/perte d'exploitation | 167 327 | 73 071 |

| Bilan | | |
|--|-------------------------|-------------------------|
| | Année | Année-1 |
| En € | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
| Endettement financier net (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie) | 124 241 216 005 | 126 562 861 261 |
| Ratio courant (actif courant/passif courant) | 1 | 1 |
| Ratio dette sur capitaux propres (total du passif/total des capitaux propres) | 22 860 | 157 363 |
| Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charge d'intérêts) | Aucune charge d'intérêt | Aucune charge d'intérêt |
| État des flux de trésorerie | | |
| | Année | Année-1 |
| En € | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation | -471 573 | 2 827 251 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | 4 500 000 | 0 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | 0 | 0 |

Réserves dans le rapport d'audit

Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus de Base.

Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur?

Non applicable. BNPP B.V. est une société opérationnelle. La solvabilité de BNPP B.V dépend de la solvabilité de BNPP.

Section C - Informations clés sur les valeurs mobilières

Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?

Nature, catégorie et code ISIN

Les Titres sont des certificats ("Certificats") et sont émis en Souches. Code ISIN: veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Monnaie / dénomination / valeur nominale / nombre de valeurs mobilières émises / échéance

La devise de Titres est l' Euro ("EUR"). Les Titres n'ont pas de valeur nominale. Nombre/échéance des Titres : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Droits attachés aux valeurs mobilières

Maintien de l'Emprunt à son Rang - Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.

Cas de Défaut - Les modalités des Titres ne prévoient pas de cas de défaut.

Loi applicable - Les Titres sont soumis au droit français.

Intérêts - Les Titres ne portent pas intérêts et ne donneront lieu à aucun paiement d'intérêts.

Sous-jacent - Contrats à terme sur matière première.

Remboursement - Les Titres sont des Titres à Règlement en Numéraire.

A moins qu'il ne soit antérieurement remboursé ou annulé, chaque Titre sera remboursé à la Date de Remboursement.

Remboursement Final

A moins qu'il n'ait été préalablement remboursé ou racheté et annulé, chaque Titre habilite son titulaire à recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement un Montant de Règlement en numéraire égal à :

Formules de Paiement Final

Formules de Paiement Final des Titres Négociés sur les Marchés ETS

Produits à Effet de levier:

Effet de levier: produits à terme fixe qui ont un rendement fixe si certaines conditions (y compris un plafond) relatives à un ou plusieurs Sous-Jacents de Référence sont remplies. Le capital peut ne pas être garanti.

Formules de Paiement Final (ETS 2200/1)

si les Titres sont définis comme étant des Titres *Call* :

$$(i) \quad \frac{\text{Max}(0; \text{Prix de Règlement Final} - \text{Prix d'Exercice})}{[\text{Parité} \times \text{Taux de Change Final}]} \quad ; \text{ ou}$$

si les Titres sont définis comme étant des Titres *Put* :

$$(ii) \quad \frac{\text{Max}(0; \text{Prix d'Exercice} - \text{Prix de Règlement Final})}{[\text{Parité} \times \text{Taux de Change Final}]}$$

Description de la Formule de Paiement

La Formule de Paiement sera égale (i) en cas de Titres *Call*, au surplus (le cas échéant), entre le Prix de Règlement à la Date d'Evaluation et le Prix d'Exercice, ou (ii) en cas de Titres *Put*, au surplus (le cas échéant), entre le Prix d'Exercice et le Prix de Règlement à la Date d'Evaluation, dans chaque cas divisé par le produit du Taux de Change et de la Parité.

Remboursement Anticipé Automatique

Si, lors de toute Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique il survient un Cas de Remboursement Anticipé Automatique, les Titres seront remboursés par anticipation au Montant de Remboursement Anticipé Automatique (le cas échéant) à la Date de Remboursement Anticipé Automatique.

Le Montant de Remboursement Anticipé Automatique sera un montant égal à :

Formule de Paiement en cas de Remboursement Anticipé Automatique 2200/1:

0 (zéro).

"Cas de Remboursement Anticipé Automatique" désigne la survenance d'un Knock-out AER.

"Knock-out AER" désigne la survenance d'un Cas de Knock-out.

"Cas de Knock-out" :

En matière de Titres Call :

Le Niveau est "inférieur ou égal" au Niveau de Knock-out.

En matière de Titres Put :

Le Niveau est "supérieur ou égal" au Niveau de Knock-out.

"Niveau" désigne le Dernier Prix.

"Niveau de Knock-out" comme défini dans le tableau ci-dessous.

Fiscalité - Le Titulaire devra payer tous les impôts, taxes et/ou frais découlant de l'exercice et du règlement ou du remboursement des Titres et/ou de la livraison ou du transfert des actifs dus en cas de Règlement Physique. L'Emetteur devra déduire des montants payables ou des actifs livrables aux Titulaires certains impôts, taxes et frais non antérieurement déduits des montants payés ou des actifs livrés à des Titulaires, que l'Agent de Calcul déterminera comme attribuables aux Titres.

Les paiements seront soumis dans tous les cas (i) aux lois et réglementations fiscales ou autres qui leur sont applicables dans le lieu de paiement, (ii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu d'un accord de la nature décrite à la Section 1471(b) de l'U.S. Internal Revenue Code de 1986 (le "Code"), ou qui est autrement imposé en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code, de toutes réglementations ou conventions prises pour leur application, de toutes leurs interprétations officielles ou de toute loi prise pour appliquer une approche intergouvernementale de celles-ci, et (iii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu de la Section 871(m) du Code.

Assemblées Générales - Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Représentant des Titulaires - Les Titulaires ne seront pas regroupés en une Masse.

Rang de créance des valeurs mobilières

Les Titres sont des obligations non subordonnées et non assorties de sûretés de l'Emetteur et viennent au même rang entre eux.

Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières

Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des titres.

Politique de dividende ou de distribution

Sans objet.

Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?

Admission à la négociation

Une demande a été présentée par l'Emetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris/Open Market at the Stuttgart Stock Exchange.

Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie?

Nature et portée de la garantie

Les obligations en vertu de la garantie sont des obligations senior préférées (au sens de l'article L.613-30-3-1-3° du Code monétaire et financier) et non assorties de sûretés de BNPP et viendront au même rang que toutes les autres obligations présentes et futures senior préférées et non assorties de sûretés soumises à des exceptions qui peuvent au cours du temps être obligatoires en vertu du droit français. Dans le cas où BNPP fait l'objet d'un renflouement interne, mais sans que BNPP B.V. n'en fasse l'objet, les obligations et/ou montants dus par BNPP, au titre de la garantie, devront être réduits afin de prendre en compte toutes les réductions ou modifications appliquées aux dettes de BNPP résultant de l'application du renflouement interne de BNPP par toute autorité de régulation compétente (y compris dans une situation où la garantie elle-même ne fait pas l'objet d'un tel renflouement interne).

Le Garant garantit inconditionnellement et irrévocablement à chaque Titulaire de titres que si, pour une raison quelconque, BNPP B.V. ne paie pas une somme payable par elle ou n'exécute pas une autre obligation relative à une Garantie à la date spécifiée pour ce paiement ou cette exécution, le Garant, conformément aux Conditions, paiera cette somme dans la devise dans laquelle ce paiement est dû en fonds immédiatement disponibles ou, selon le cas, exécutera ou fera exécuter l'obligation concernée à la date d'échéance de cette exécution.

Description du garant

Les Titres seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas ("BNPP" ou le "Garant") en vertu d'une garantie de droit français signée par BNPP le 27 juin 2025 (la "Garantie"). Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83. Le Garant a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français et agréée en qualité de banque, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, France. Les notations de crédit à long terme de BNPP sont : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited), A1 avec une perspective stable (Moody's Deutschland GmbH), AA- avec une perspective stable (Fitch Ratings Ireland Limited) (qui est la notation long-terme attribuée à la dette senior préférée de BNPP par Fitch) et AA (low) avec une perspective stable (DBRS Rating GmbH) et les notations de crédit à court terme de BNPP sont : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited), P-1 (Moody's Deutschland GmbH), F1+ (Fitch Ratings Ireland Limited) et R-1 (middle) (DBRS Rating GmbH).

L'organisation de BNP Paribas repose sur trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Corporate and Institutional Banking (CIB): Global Banking, Global Markets, Securities Services.

Commercial, Personal Banking & Services (CPBS):

- *les banques commerciales de la zone euro:* Banque Commerciale en France (BCEF), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie, Banque Commerciale en Belgique (BCB) et Banque Commerciale au Luxembourg (BCL).

- *les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de :* Europe Méditerranée, couvrant les banques commerciales hors zone euro, notamment en Europe centrale, en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique.

- *les services financiers:* BNP Paribas Personal Finance, Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, les nouveaux métiers digitaux (en particulier Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

Investment & Protection Services (IPS): l'Assurance (BNP Paribas Cardif), BNP Paribas Wealth Management, BNP Paribas Asset Management (renforcé en 2025 par l'intégration d'AXA Investment Managers), BNP Paribas Real Estate et IPS Investments (la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas).

BNP Paribas SA est la société mère du Groupe BNP Paribas (ensemble le "Groupe BNPP").

Au 31 décembre 2025, les principaux actionnaires étaient la Société Fédérale de Participations et d'Investissement ("SFPI"), société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge, qui détient 5,70% du capital social, BlackRock Inc. qui détient 7,10% du capital social et le Grand-Duché de Luxembourg, qui détient 1,20% du capital social.

Informations financières clés afin d'évaluer la capacité du garant à remplir ses engagements au titre de la garantie

Depuis le 1er janvier 2023, les entités d'assurance du Groupe BNP Paribas appliquent IFRS 17 "Contrats d'assurance" et IFRS 9 "Instruments financiers", différés pour ces entités jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17.

| Compte de résultat | | | | |
|--|------------|------------|---------------|--|
| | Année | Année-1 | Intermédiaire | Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison |
| En millions d'€ | 31/12/2025 | 31/12/2024 | n.a | n.a |
| Produit Net Bancaire | 51 223 | 48 831 | n.a | n.a |
| Coût du risque | -3 350 | -2 999 | n.a | n.a |
| Autres pertes nettes de risque sur instruments financiers | -203 | -202 | n.a | n.a |
| Résultat d'exploitation | 16 296 | 15 437 | n.a | n.a |
| Résultat net, part du Groupe | 12 225 | 11 688 | n.a | n.a |
| Résultat par action | 10,29 | 9,57 | n.a | n.a |
| Bilan | | | | |
| | Année | Année-1 | Intermédiaire | Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison |
| En millions d'€ | 31/12/2025 | 31/12/2024 | n.a | n.a |
| Total des actifs | 2 792 981 | 2 704 908 | n.a | n.a |
| Dettes représentées par un titre | 302 391 | 302 237 | n.a | n.a |
| Dont dettes senior préférées à moyen long terme | 137 649* | 119 370* | n.a | n.a |
| Dettes subordonnées | 35 289 | 32 615 | n.a | n.a |
| Prêts et créances sur la clientèle | 897 358 | 900 141 | n.a | n.a |
| Dettes envers la clientèle | 1 075 564 | 1 034 857 | n.a | n.a |
| Capitaux propres (part du Groupe) | 125 513 | 128 137 | n.a | n.a |
| Créances douteuses / encours bruts** | 1,6% | 1,6% | n.a | n.a |
| Ratio Common Equity Tier 1 (CET1) | 12,6% | 12,9% | n.a | n.a |
| Ratio de fonds propres total | 17% | 17,1% | n.a | n.a |
| Ratio de levier | 4,5% | 4,6% | n.a | n.a |

(*) Périmètre prudentiel

(**) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance) sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance) et y compris les effets de l'application de la norme IFRS 5 en relation avec les actifs non courants détenus en vue de leur cession.

Principaux facteurs de risque liés au garant

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en oeuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs
5. Un contexte économique et financier défavorable a pu par le passé, et pourrait à l'avenir, affecter significativement le Groupe BNP Paribas et les marchés sur lesquels il opère.
6. Des mesures législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.
7. Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux valeurs mobilières

Il existe également des risques liés aux Certificats, notamment :

1. Risque relatif à la structure des Titres :

Produits à effet de levier : Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Le rendement de ces Titres dépend de la performance du ou des Sous-Jacent(s) de Référence, plus particulièrement en fonction du niveau d'une barrière désactivante et de remboursements automatiques anticipés. De plus, le rendement peut dépendre d'autres facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, la volatilité implicite du Sous-Jacent de Référence, et la durée avant l'échéance. L'effet de levier de ces Titres peut être soit positif soit négatif.

2. Risque relatif au Sous-jacent et à ses Perturbations et Ajustements :

Selon les modalités des titres, le montant dû lors du remboursement sera déterminé par référence à la valeur de la Matière première. Si la performance de la Matière première n'est pas celle attendue, cela aura un impact négatif important sur les montants que les Titulaires recevront sur les Titres et pourra également affecter la valeur des Titres. La valeur des Titres dépendra de la performance d'un contrat à terme ou d'un contrat d'option. Si la performance d'un tel contrat à terme ou contrat d'option sous-jacent n'est pas celle attendue, un investisseur dans ce type de Titres pourra recevoir un rendement inférieur (et pouvant être nettement inférieur) à celui prévu : l'exposition à une ou plusieurs matières premières / marchandises et/ou à un indice sur matières premières / marchandises, des risques similaires à ceux d'un investissement direct dans une matière première / marchandise, et des cas de dérèglement du marché et d'ajustement qui peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur ou la liquidité des Titres, des retards dans la détermination du niveau final d'un indice sur matières premières / marchandises provoquant des retards de paiement du Montant de Règlement en Numéraire et le fait que l'Emetteur ne fournira pas d'informations post-émission sur le Sous-Jacent de Référence.

3. Risque relatif aux marchés sur lesquels sont négociés les Titres :

Facteurs affectant la valeur et le cours des Titres : Le cours des Titres peut être affecté par un certain nombre de facteurs dont, notamment, le prix, la valeur ou le niveau de la ou des Références Sous-jacentes, le temps restant jusqu'à la date de remboursement prévue des Titres, la volatilité réelle ou implicite associée à la ou aux Références Sous-jacentes et le risque de corrélation de la ou des Références Sous-jacentes concernées. La possibilité que la valeur et le cours des Titres fluctuent (de manière positive comme négative) dépend d'un certain nombre de facteurs, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'acheter ou de vendre des Titres.

4. Risque juridique :

Assemblées générales : Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Section D - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière?

Conditions générales et calendrier prévisionnel de l'offre

Les Titres seront intégralement souscrits par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. en sa qualité de Gestionnaire le 6 mai 2026.

Une demande a été présentée par l'Émetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris/Open Market at the Stuttgart Stock Exchange.

Cette émission de Titres est offerte dans le cadre d'une Offre Non-exemptée en France et en Belgique.

Estimation des dépenses totales liées à l'émission et/ou à l'offre, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Il n'existe pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur.

Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation?

Description de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n° 0 800 235 000. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83.

L'offreur a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français.

Pourquoi ce prospectus est-il établi?

Utilisation et montant net estimé du produit

Les produits nets de l'émission des Titres seront affectés aux besoins généraux de financement de l'Émetteur. Ces produits pourront être utilisés pour maintenir des positions sur des contrats d'options ou des contrats à terme ou d'autres instruments de couverture.

Produit net estimé : 2 576 900 EUR.

Convention de prise ferme

Non applicable.

Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation

Tout Agent Placeur et ses affiliés peuvent aussi avoir été impliqué, et pourrait dans le futur être impliqué, dans des transactions de banque d'investissement ou commerciale avec, ou lui fournir d'autres services à, l'Émetteur et son Garant et leurs affiliés dans le cours normal de leurs activités.

Diverses entités au sein du groupe BNPP (y compris l'Émetteur et le Garant) et les Sociétés affiliées assument différents rôles en rapport avec les Titres, notamment celui d'Émetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres et peuvent également s'engager dans des activités de négociation (y compris des activités de couverture) relatives au Sous-jacent et à d'autres instruments ou produits dérivés basés sur le Sous-jacent, ou liés à celui-ci, qui peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels.

BNP Paribas Financial Markets SNC, qui agit en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul, est une Société affiliée de l'Émetteur et du Garant, et des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre elle et les titulaires de Titres, y compris en ce qui concerne certaines décisions et jugements que l'Agent de Calcul doit prendre. Les intérêts économiques de l'Émetteur et de BNP Paribas Financial Markets SNC en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul sont potentiellement contraires aux intérêts des Titulaires en tant qu'investisseurs dans les Titres.

Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, aucune personne intervenant dans l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.

| N° de Souche / Code ISIN | Nbre de Titres émis | Nbre de Titres | Code Mnemonique | Prix d'émission par Titre | Call / Put | Prix d'Exercice | Niveau Knock-out | Date d'Evaluation | Date de Remboursement | Parité |
|--------------------------|---------------------|----------------|-----------------|---------------------------|------------|-----------------|------------------|-------------------|-----------------------|--------|
| FRBNPP119580 | 10 000 | 10 000 | 9EQ2B | EUR 18,99 | Call | USD 69 | USD 69 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP119598 | 10 000 | 10 000 | 9EQ3B | EUR 18,14 | Call | USD 70 | USD 70 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195A0 | 10 000 | 10 000 | 9EQ4B | EUR 17,28 | Call | USD 71 | USD 71 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195B8 | 10 000 | 10 000 | 9EQ5B | EUR 16,43 | Call | USD 72 | USD 72 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195C6 | 10 000 | 10 000 | 9EQ6B | EUR 15,57 | Call | USD 73 | USD 73 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195D4 | 10 000 | 10 000 | 9EQ7B | EUR 14,72 | Call | USD 74 | USD 74 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195E2 | 10 000 | 10 000 | 9EQ8B | EUR 13,86 | Call | USD 75 | USD 75 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195F9 | 10 000 | 10 000 | 9EQ9B | EUR 13 | Call | USD 76 | USD 76 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195G7 | 10 000 | 10 000 | 9EQUB | EUR 12,15 | Call | USD 77 | USD 77 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195H5 | 10 000 | 10 000 | 9EQVB | EUR 11,29 | Call | USD 78 | USD 78 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195I3 | 10 000 | 10 000 | 9EQWB | EUR 10,44 | Call | USD 79 | USD 79 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195J1 | 10 000 | 10 000 | 9EQXB | EUR 9,58 | Call | USD 80 | USD 80 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195K9 | 10 000 | 10 000 | 9EQYB | EUR 8,73 | Call | USD 81 | USD 81 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195L7 | 10 000 | 10 000 | 9EQZB | EUR 7,87 | Call | USD 82 | USD 82 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195M5 | 10 000 | 10 000 | 9ER0B | EUR 7,02 | Call | USD 83 | USD 83 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195N3 | 10 000 | 10 000 | 9ER1B | EUR 6,16 | Call | USD 84 | USD 84 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195O1 | 10 000 | 10 000 | 9ER2B | EUR 5,30 | Call | USD 85 | USD 85 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195P8 | 10 000 | 10 000 | 9ER3B | EUR 4,45 | Call | USD 86 | USD 86 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195Q6 | 10 000 | 10 000 | 9ER4B | EUR 4,11 | Put | USD 96 | USD 96 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195R4 | 10 000 | 10 000 | 9ER5B | EUR 4,96 | Put | USD 97 | USD 97 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195S2 | 10 000 | 10 000 | 9ER6B | EUR 5,82 | Put | USD 98 | USD 98 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195T0 | 10 000 | 10 000 | 9ER7B | EUR 6,67 | Put | USD 99 | USD 99 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195U8 | 10 000 | 10 000 | 9ER8B | EUR 7,53 | Put | USD 100 | USD 100 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195V6 | 10 000 | 10 000 | 9ER9B | EUR 8,38 | Put | USD 101 | USD 101 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |
| FRBNPP1195W4 | 10 000 | 10 000 | 9ERUB | EUR 9,24 | Put | USD 102 | USD 102 | 27 oct 26 | 2 nov 26 | 1 |

| N° de Souche / Code ISIN | Matière Première | Delivery Date | Devise | Code Reuters de la Matière Première | Source (ou Price Source) | Site Internet de la Source | Taux de Change |
|--------------------------|------------------|---------------|--------|-------------------------------------|---------------------------------|--|----------------|
| FRBNPP119580 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP119598 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195A0 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195B8 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195C6 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195D4 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195E2 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195F9 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195G7 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195H5 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195I3 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195J1 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195K9 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195L7 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195M5 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195N3 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195O1 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195P8 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195Q6 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195R4 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195S2 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195T0 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195U8 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195V6 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |
| FRBNPP1195W4 | Brent Dec 26 | décembre 2026 | USD | LCOZ6 | Intercontinental Exchange (ICE) | www.theice.com | EUR / USD |